

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 1^{er} février 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	65

Date de convocation

26 janvier 2023

Patrimoine – Acquisition des parcelles OBER

**N° de la délibération
2023-066**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 1^{er} février 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Olivier JUNIQUE, Mme Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mme Lynda MOUISSAT, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, M. Xavier TRAVERSE, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Christiane FERLAY), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Yann ESSAUTIER), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Jean-Louis MORIN), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Vincent ROBIN (représenté par Mme Lynda MOUISSAT), M. Jean-Louis WIART représenté son suppléant M. Olivier JUNIQUE). M. Denis DEROUX, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, Mme Michèle VICTORY.

ARCHE Agglo loue actuellement plusieurs locaux pour le service des eaux / assainissement et pour les services techniques. Outre le coût des loyers, certains locaux ne répondent plus aux besoins actuels tant en terme de surface que d'hygiène.

ARCHE Agglo a donc en projet la construction d'un bâtiment technique mutualisé permettant de regrouper ces services et de répondre à terme aux besoins d'évolution des services de l'agglomération.

Les surfaces nécessaires sont approximativement les suivantes :

- Accueil public / Bureaux / réfectoire / vestiaires : 550 m²
- Ateliers/stockages: 800 m²
- Stockages extérieurs : 400 m²

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant la parcelle cadastrée AV 690 appartenant à la Mairie de Tournon-sur-Rhône située entre le chemin des Goules et l'avenue Hélène de Tournon d'une superficie de 2 280 m² se présentant sous forme d'un rectangle de 157 m x 14 m ;

Considérant que la configuration de ce terrain ne permet pas la réalisation du projet de bâtiment technique mutualisé ;

Considérant que la parcelle AV 985 d'une surface de 1318 m² propriété de la famille Ober contiguë à la parcelle AV 690 est mise en vente ;

Considérant que cette opportunité foncière d'achat de la parcelle AV 985 permettrait le déploiement de notre projet de construction portant la surface totale du terrain à 3 598 m²

Considérant qu'un pavillon élevé est présent sur la parcelle AV 985 et devra être démoli ;

Considérant que le Service des Domaines a estimé la parcelle AV 985 à une valeur vénale de 240 000€ ;

Considérant qu'après négociation avec la famille Ober et consorts, un accord de principe a été trouvé pour une vente à 243 000 € net vendeur ;

Considérant l'avis du bureau du 19 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 48 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'achat de la parcelle AV 985 à Tournon-sur-Rhône d'une superficie de 1 318 m² pour un montant de 243 000 € net vendeur ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 1^{er} février 2023.